

Education International Internationale de l'Education Internacional de la Educación Bildungsinternationale

AUX ORGANISATIONS MEMBRES DE L'IE

Bruxelles, le 11 août 2011

Head Office

5, Bd du Roi Albert II 1210 Brussels, Belgium Tel +32 2 224 06 11 Fax +32 2 224 06 06 headoffice@ei-ie.org http://www.ei-ie.org

President Susan Hopgood

General Secretary
Fred van Leeuwen

APPEL D'ACTION URGENTE - BAHREÏN

Libération des responsables syndicaux enseignants emprisonnés

Chers collègues,

L'Internationale de l'Education avait publié un premier appel d'action urgente le 1er avril 2011. Ce second appel est lancé parce que la situation des droits de l'homme et des droits syndicaux dans le pays reste critique.

L'IE, avec Amnesty International, demande d'urgence à ses organisations membres d'appeler à la libération de **Jalila al-Salman** et de **Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb**, vice-présidente et président de l'association des enseignants bahreïnis (*Bahraini Teachers Association* - BTA) arrêtés avec plusieurs autres dirigeants de la BTA. Si leurs collègues ont été libérés, **Jalila al-Salman** et **Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb** demeurent incarcérés en attendant un procès devant un tribunal civil.

L'IE condamne également la décision du gouvernement de dissoudre la BTA et de remplacer ses responsables par d'autres, plus accommodants avec le régime.

La maison de Jalila al-Salman à Manama a été envahie le 29 mars par plus de 40 membres des forces de sécurité. Celle-ci a été emmenée à la Direction des enquêtes criminelles à Manama où elle est restée pendant environ une semaine, durant laquelle elle a été battue et maintenue dans un strict isolement. Elle aurait ensuite été placée sous la garde de l'armée qui l'a détenue pendant deux mois avant qu'elle soit à nouveau transférée au centre de détention de 'Issa Town, où elle est actuellement détenue. La famille de Jalila al-Salman n'a eu aucune nouvelle jusqu'à il y a peu de temps et n'a été autorisée à la voir qu'à deux reprises dans des conditions de surveillance très strictes.

La maison de Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb a été envahie par 20 membres des forces de sécurité le 20 mars au milieu de la nuit. Sa femme et ses enfants ont été interrogés pendant deux heures. Cette opération a marqué le début de la persécution des enseignants et des étudiants, créant un climat de peur des arrestations et des détentions arbitraires. Le 29 mars, les forces de sécurité ont une fois encore inspecté la maison du Président, deux fois le même jour, sans être capable de le trouver. Il a été arrêté peu après et est toujours détenu.

Les charges à l'encontre des deux responsables syndicaux comprennent « l'incitation à la haine à l'égard du régime », « l'incitation à la rébellion et à un changement de régime par la force, « un appel lancé aux parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école » et « un appel aux enseignants à cesser de travail et à participer à des grèves et des manifestations ». Les deux responsables ont été amenés pour être jugés devant le tribunal de première instance de sécurité nationale (une juridiction militaire) le 15 juin. Après deux autres auditions, leur procès a été renvoyé devant un tribunal civil et reporté jusqu'à nouvel ordre.

Amnesty International a examiné les déclarations publiées par la BTA et écouté les discours prononcés par son président Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb. Amnesty n'a trouvé aucun élément prouvant que l'un ou l'autre défendait une quelconque forme de violence. Par conséquent, Amnesty estime qu'ils sont vraisemblablement des prisonniers d'opinion uniquement détenus pour avoir exercé leurs droits légitimes à la liberté d'expression, d'association et de réunion en tant que responsables de la BTA.



- L'IE appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de Jalila al-Salman et de Mahdi 'Issa Mahdi Abu Dheeb.
- L'IE appelle le gouvernement du Bahrein à cesser ses persécutions contre les enseignants et les étudiants.
- L'IE demande instamment au gouvernement du Bahreïn de revenir sur sa décision de dissoudre la BTA.
- L'IE demande instamment au gouvernement du Bahreïn de respecter les libertés et les droits fondamentaux des enseignants, des étudiants et de leurs syndicats, et d'entamer un processus de réforme qui non seulement autorise, mais promeut la liberté d'expression et la liberté d'association pour ses citoyens.

CONTEXTE

Depuis mars 2011, les autorités du Bahreïn mènent une campagne répressive et violente contre leurs propres citoyens. La répression se caractérise par de nombreuses arrestations arbitraires, des allégations de torture et de mauvais traitement, des procès iniques et des licenciements massifs de travailleurs, en particulier d'enseignants, ainsi que par des expulsions d'étudiants. De nombreux syndicalistes enseignants ont participé au mouvement pour la démocratie et contre la répression par l'État des droits de l'homme et des droits syndicaux, qui a commencé le 14 février sur la place de la Perle à Manama. De nombreux enseignants ont également répondu à l'appel à la grève menée le 14 mars pour manifester leur inquiétude au sujet de la sécurité physique des enseignants, des travailleurs de l'éducation et des étudiants dans les établissements d'enseignement. Le gouvernement a réagi par la répression violente et la persécution.

Des membres de la BTA et du Centre bahreïni pour les droits de l'homme signalent d'ores et déjà au moins 66 violations graves des droits syndicaux et des droits de l'homme depuis le début du mouvement en faveur de la démocratie.

Les licenciements d'enseignants n'ont fait qu'augmenter, a indiqué récemment Karim Radhi de la Fédération générale des syndicats du Bahreïn, pour dépasser 132 cas. Une déclaration du ministre de l'Education selon laquelle seuls 58 enseignants avaient été licenciés pour des raisons variées pendant la période de troubles a été publiquement réfutée par les enseignants eux-mêmes, qui ont également déclaré qu'il n'avait aucune possibilité de se défendre après avoir reçu la notification de leur licenciement et que les déclarations écrites des témoins ont été ignorées. Les salaires des enseignants faisant l'objet d'une enquête ont été réduits de moitié, ou complètement supprimés. Il est préoccupant de savoir également que les enquêtes et les licenciements se sont poursuivis même durant les vacances officielles des enseignants qui coïncident avec le mois du Ramadan.

Les autorités ont arrêté 19 étudiants du *Teachers College* de Bahreïn en mars, en ont expulsé bien d'autres, notamment 63 étudiants le 12 juin, mettant fin à leur carrière avant même qu'elle ait commencé.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE:

- 1. Envoyer des appels, en anglais, en arabe dans votre propre langue, demandant instamment aux autorités du Bahreïn :
 - de relâcher immédiatement et inconditionnellement Jalila al-Salman et Mahdi 'Issa Mahdi Abu Deeb ; de les protéger de la torture ou d'autres mauvais traitements; d'ouvrir immédiatement une enquête complète, impartiale et indépendante à propos des mauvais traitements dont aurait été victime Jalila al-Salman et de traduire les responsables devant la justice ;
 - de réintégrer les enseignants licenciés et les étudiants expulsés, avec leurs salaires et leurs bourses d'études;



- de respecter les libertés et les droits fondamentaux des enseignants, des étudiants et des militants syndicaux, conformément aux normes internationales;
- d'engager un dialogue respectueux au sujet d'une transition pacifique vers la démocratie et pour une résolution honnête de l'impasse actuelle et des revendications légitimes du peuple bahreïni.

Envoyez vos appels à:

 Sa Majesté Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa, Roi du Bahreïn P.O. Box 555, Rifa'a Palace, al-Manama, Bahrain Fax: +973 17664587

• Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa, Premier ministre Fax: +973 17533033; +973 175 32839

• H.E. Majid bin Ali al-Naimi, Ministre de l'éducation Fax: +973 17273656; E-mail: moe@moe.gov.bh

Copies à envoyer :

- aux représentants diplomatiques du Bahreïn accrédités dans votre pays
- à l'IE (headoffice@ei-ie.org or fax +32 2 224 0606).
- **2. Encourager vos membres à envoyer des messages en ligne** aux autorités via le site Internet de l'IE: www.ei-ie.org/uaas/issues_actions.
- 3. Exprimer votre solidarité avec l'Association des enseignants bahreïnis par l'entremise de l'IE.
- 4. Donner une visibilité à la situation des enseignants du Bahreïn et à l'appel en ligne dans votre magazine, sur votre site Internet, durant les réunions et via tous autres moyens appropriés.

L'IE vous tiendra au courant de tous les développements ultérieurs. Pour des informations complémentaires ou pour discuter d'une action possible, contactez la <u>Coordinatrice de l'IE pour les droits de l'homme et les droits syndicaux</u>.

L'IE vous exprime sa reconnaissance pour votre solidarité et votre soutien à nos collègues bahreïnis.

Très cordialement,

Fred van Leeuwen Secrétaire général